



Strasbourg, le 12 décembre 2012

CDDH(2012)R76

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

RAPPORT

76^e réunion

Strasbourg, 27-30 novembre 2012

Résumé

Au cours de cette réunion, le CDDH a, en particulier :

(1) concernant les travaux sur la réforme de la Cour (voir point 2 de l'ordre du jour), adopté en vue de sa transmission au Comité des Ministres :

- (i) son rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir (CDDH(2012)R76 Addendum I) ;
- (ii) son rapport contenant des éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n°14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Izmir et d'Interlaken sur la situation de la Cour (CDDH(2012)R76 Addendum II) ;
- (iii) le projet de Protocole n°15 à la Convention (CDDH(2012)R76 Addendum III) et le Rapport explicatif l'accompagnant (CDDH(2012)R76 Addendum IV) ;

(2) en ce qui concerne les travaux sur le Protocole n° 16 à la Convention, adopté provisoirement le projet de Protocole (CDDH(2012)R76 Addendum V) et, après examen, décidé de renvoyer le projet de rapport explicatif (CDDH(2012)R76 Addendum VI) au DG-GDR, accompagné d'orientations pour examen ultérieur ;

(3) pris note des travaux en cours sur l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH suite aux décisions des Délégués des Ministres du 13 juin 2012 (voir point 3) ;

(4) donné des orientations pour les travaux en cours et à venir en matière de développement et promotion des droits de l'homme (voir point 4) et, dans ce contexte :

- (i) donné des orientations de fond et de forme pour les travaux de son groupe de rédaction sur les droits de l'homme des personnes âgées (CDDH-AGE) ;
- (ii) adopté, en vue de sa transmission au Comité des Ministres, son étude de faisabilité sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme (CDDH(2012)R76 Addendum VII) ;
- (iii) échangé des vues sur la faisabilité de travaux sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses ;
- (iv) donné des orientations pour la préparation du rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées ;
- (v) adopté un questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

(CDDH(2012)R76 Addendum VIII) et donné des orientations pour la préparation du rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation ;

(5) pris note des travaux en cours au sein du Comité sur la bioéthique (DH-BIO) (voir point 5) ;

(6) pris note des travaux en cours au sein de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) et donné des orientations quant aux priorités et aux méthodes de travail (voir point 6) ;

(7) confirmé les experts qui le représentent auprès d'autres instances (voir point 7 et Annexe III) ;

(8) procédé à des élections (voir point 8 et Annexe IV) ;

(9) adopté le calendrier de ses réunions et de celles de ses instances subordonnées (voir point 9 et Annexe V).

* * *

Annexes

- I. Liste des participants
- II. Ordre du jour (tel qu'adopté)
- III. Experts représentant le CDDH dans d'autres instances
- IV. Composition du Bureau et présidence des instances subordonnées
- V. Calendrier des réunions du CDDH et des instances subordonnées
- VI. Déclaration de deux délégations au sujet du questionnaire sur le suivi de la Recommandation CM/Rec(2010)5

Addenda

CDDH(2012)R76 Addendum I : Rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir

CDDH(2012)R76 Addendum II : Rapport du CDDH contenant des éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n°14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Izmir et d'Interlaken sur la situation de la Cour

CDDH(2012)R76 Addendum III : Projet de Protocole n°15 à la Convention

CDDH(2012)R76 Addendum IV : Rapport explicatif accompagnant le projet de Protocole n°15 à la Convention

CDDH(2012)R76 Addendum V : Projet de Protocole n°16 à la Convention

CDDH(2012)R76 Addendum VI : Projet de Rapport explicatif accompagnant le projet de Protocole n°16 à la Convention

CDDH(2012)R76 Addendum VII : Etude de faisabilité sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme du CDDH

CDDH(2012)R76 Addendum VIII : Questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

* * *

Introduction

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 76^e réunion du 27 au 30 novembre 2012 à Strasbourg sous la présidence de M. Derek WALTON (Royaume-Uni). La liste des participants figure à l'Annexe I.¹ L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II. Le CDDH a pris note des informations générales figurant dans le document de référence (CDDH (2012)014) et du rapport de la dernière réunion de son Bureau (CDDH-BU(2012)R86).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

Projet d'ordre du jour	CDDH(2012)OJ003
Projet d'ordre des travaux	CDDH(2012)OT003
Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 75 ^e réunion du CDDH (19-22 juin 2012)	CDDH(2012)R75
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

2. Après avoir adopté l'ordre du jour et l'ordre des travaux, le CDDH :

- (i) autorise la participation de représentants de certaines ONG à certains points à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir la Confédération européenne des syndicats (CES) aux points 2, 3 et 4 et la Conférence des églises européennes (KEK) au point 4 ;
- (ii) marque son accord avec les propositions du Bureau pour un nouveau format des rapports de réunion et demande au Secrétariat de rédiger les projets de rapport abrégé et final de la présente réunion selon ce format ;
- (iii) note qu'une présentation du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (*Programme HELP*) sera faite aux participants au CDDH jeudi 29 novembre de 16h00 à 16h30.

POINT 2 : REFORME DE LA COUR (DH-GDR)

Document de référence	CDDH(2012)014
Déclaration de Brighton	CDDH(2012)007
Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012)	CDDH(2012)009Rev
Décisions prises lors de la 122 ^e session du Comité des Ministres (23 mai 2012)	CDDH(2012)008
Rapport de la 75 ^e réunion du CDDH (19-22 juin 2012)	CDDH(2012)R75
Rapport de la 2 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (29-31 octobre 2012)	DH-GDR(2012)R2
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

¹ Faisant suite à la Déclaration CM(2009)68 – « Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits » et aux propositions pratiques élaborées par le Bureau du Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC, document CDMC-BU(2010)001), la liste des participants inclut désormais des chiffres sur la répartition des participants par sexe.

2.1 Travaux effectués

Projet de rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir	DH-GDR(2012)R2 Add.I
Projet de rapport du CDDH contenant les éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n° 14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Izmir et d'Interlaken sur la situation de la Cour	DH-GDR(2012)R2 Add.II
Projet de Protocole n° 15 à la CEDH	DH-GDR(2012)R2 Add.III
Projet de Rapport explicatif accompagnant le projet de Protocole n° 15 à la CEDH	DH-GDR(2012)R2 Add IV
Projet de Protocole n° 16 à la CEDH	DH-GDR(2012)R2 Add.V
Projet de Rapport explicatif accompagnant le projet de Protocole n° 16 à la CEDH	DH-GDR(2012)020
Rapport de la 2 ^e réunion du Groupe de rédaction A (5-7 septembre 2012)	GT-GDR-A(2012)R2
Rapport de la 1 ^e réunion du Groupe de rédaction B (12-14 septembre 2012)	GT-GDR-B(2012)R1
Rapport de la 2 ^e réunion du Groupe de rédaction B (10-12 octobre 2012)	GT-GDR(2012)R2
Rapport de la 2 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour	DH-GDR(2012)R2
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

3. Il est rappelé que, lors de sa 122^e session (23 mai 2012), le Comité des Ministres a donné des instructions détaillées au CDDH pour les suites à donner à la Déclaration de Brighton (voir CDDH (2012)008) en fixant trois échéances (15 avril 2013, 15 octobre 2013 et 15 mars 2015) pour l'achèvement des travaux sur différentes questions, la plupart d'entre elles s'ajoutant aux travaux actuellement prévus pour le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) et ses groupes de rédaction en vertu du mandat pour le biennium 2012-2013. Le CDDH a donné des orientations au DH-GDR et à ses Groupes de rédaction lors de sa 75^e réunion (19-22 juin 2012). Le document CDDH(2012)009Rev rappelle les questions confiées et les délais fixés par le Comité des Ministres au CDDH, ainsi que la répartition des tâches décidée par le CDDH pour les travaux de ses instances subordonnées et le calendrier des réunions.

4. Il est également rappelé que le DH-GDR a tenu sa 2^e réunion en composition plénière du 29 au 31 octobre 2012. Sur la base des travaux qui lui ont été transmis en septembre 2012 par ses Groupes de rédaction A et B, il a adopté les textes qui font l'objet d'examen par le CDDH en vue de leur adoption lors de la présente réunion (voir ci-après, *discussion*) et de leur transmission ultérieure au Comité des Ministres. Lors de cette réunion, le DH-GDR a également :

- (i) désigné les membres de son Groupe de rédaction C (Arménie, Bulgarie, France, Grèce, Norvège, République slovaque et Suisse), élu M. Martin KUIJER (Pays-Bas) en tant que Président du Groupe et donné des orientations pour ses travaux ;
- (ii) désigné un expert consultant (M. Martin EATON) pour élaborer une boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention pour son Groupe de rédaction D et donné des orientations pour ces travaux ;

- (iii) nommé Mme Natalia SHAKURO (Ukraine) en tant que rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Enfin, il est rappelé que : (i) le 6 novembre le Secrétariat a envoyé aux participants les projets de textes concernant la réforme qui font l'objet d'examen lors de la présente réunion ; (ii) afin de faciliter les débats, et en ayant à l'esprit que la plupart de ces documents a déjà fait l'objet d'un examen détaillé par la plénière du DH-GDR et par les groupes de rédaction de celui-ci, le Bureau a invité les membres du CDDH à soumettre toute proposition d'amendement de fond au Secrétariat avant la réunion ou bien à se munir de leur proposition écrite pour la présenter lors de celle-ci.

6. Les experts procèdent à l'examen des propositions d'amendement aux divers projets de textes. Le Président du DH-GDR, M. Vit SCHORM (République tchèque) fait une brève introduction à chaque texte.

Rapports nationaux

7. En ce qui concerne le rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir, le CDDH souligne que les recommandations contenues dans le paragraphe 153 doivent être lues à la lumière du paragraphe 152 concernant leur applicabilité et l'effet escompté. Il rappelle également et applique la méthode de travail du GT-GDR-A et du DH-GDR qui, conformément à son mandat, a consisté à limiter les exemples de bonne pratique contenus dans ce rapport à ceux qui figurent dans les rapports nationaux présentés sur la mise en œuvre.

Effets du Protocole n° 14

8. le CDDH examine le projet de rapport du CDDH contenant des éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n°14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Izmir et d'Interlaken sur la situation de la Cour. Au cours de l'examen du texte, le Secrétariat signale que certains chiffres et statistiques ont été mis à jour en consultation avec le Greffe de la Cour.

Projet de Protocole n° 15

9. En ce qui concerne le projet de Protocole n°15 et son rapport explicatif, le CDDH prend pleinement en considération la lettre du 23 novembre 2012 adressée par le Président de la Cour au Président du CDDH concernant le projet d'article 1 du Protocole. Il rappelle que la Cour a participé à toutes les étapes de l'élaboration du projet de texte, conformément au mandat. Sur cette base, et à la lumière également d'éclaircissements complémentaires apportés par M. John DARCY du Greffe, il réexamine soigneusement le texte de compromis présenté par le DH-GDR. A la lumière de l'avis exprimé par la Cour, il décide de préciser dans le rapport explicatif que l'intention est « de rester cohérent avec la doctrine de la marge d'appréciation telle que développée par la Cour dans sa jurisprudence ». Le CDDH décide par conséquent de ne pas modifier l'article 1 du Protocole. Une proposition écrite consistant à remplacer le texte du projet d'article 1 par

une version contenant trois paragraphes n'est pas soutenue. Sur cette base, et suite à l'examen de toutes les autres parties des deux textes, le Comité adopte le projet de Protocole n°15 et son rapport explicatif par consensus, tels qu'ils figurent respectivement aux Addenda III et IV.

Projet de Protocole n° 16

10. En ce qui concerne le projet de Protocole n°16 et son rapport explicatif, le Comité examine et adopte provisoirement le projet de protocole tel qu'il figure à l'Addendum V. Il note que, du fait du manque de temps lors des différentes réunions pertinentes de ses instances subordonnées, le projet de rapport explicatif est examiné pour la première fois lors d'une réunion d'experts nationaux. Il est ainsi prématuré de l'adopter lors de la présente réunion, notamment parce que cela ne permettrait pas de procéder aux consultations nécessaires avec les capitales. Après une première lecture partielle, le Comité décide par conséquent de renvoyer au DH-GDR le projet de rapport explicatif, tel qu'il figure à l'Addendum VI, pour examen lors de sa prochaine réunion (13-15 février 2013). Il décide de ne pas transmettre le projet de protocole au Comité des Ministres avant qu'il ne soit également en mesure d'adopter et de transmettre le projet de rapport explicatif. Il prévoit de le faire lors de sa prochaine réunion (19-22 mars 2013), respectant ainsi l'échéance du 15 avril 2013 fixée dans les décisions de la session ministérielle de mai 2012.

Conclusions

11. Le CDDH invite le Comité des Ministres à examiner son rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir (CDDH(2012)R76 Addendum I) et son rapport contenant des éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n°14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Izmir et d'Interlaken sur la situation de la Cour (CDDH(2012)R76 Addendum II) et à décider des éventuelles suites à y donner.

12. Le CDDH invite le Comité des Ministres à examiner le projet de Protocole n°15 à la Convention² (CDDH(2012)R76 Addendum III) en vue de son éventuelle adoption et à prendre note du Rapport explicatif l'accompagnant (CDDH(2012)R76 Addendum IV).

13. Le CDDH invite le Comité des Ministres à étendre jusqu'à fin 2013 le délai, actuellement fixé au 15 octobre 2013, pour la finalisation des travaux concernant les paragraphes 9.f)ii), 9.f)iii), 20.c), 20.e), 25.b) et 29.d) de la Déclaration de Brighton.

2.2 Travaux futurs

Rapports de la 2^e réunion du Comité d'Experts sur la réforme de la Cour (29-31 octobre 2012)

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)

DH-GDR(2012)R2
CDDH-BU(2012)R86

² Une proposition écrite consistant à remplacer le texte du projet d'article 1 n'est pas soutenue.

14. Pour les travaux de fin 2012 et du premier semestre 2013 concernant la réforme de la Cour, le CDDH décide de s'en tenir, à ce stade, au planning déjà prévu.

POINT 3 : ADHESION DE L'UNION EUROPEENNE A LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport de la 1 ^e réunion du 47+1 (21 juin 2012)	47+1(2012)R1
Rapport de la 2 ^e réunion du 47+1 (17-19 septembre 2012)	47+1(2012)R2
Rapport de la 3 ^e réunion du 47+1 (7-9 novembre 2012)	47+1(2012)R3
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

15. Concernant les travaux en cours sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH prend note des réunions de négociation qui ont eu lieu le 21 juin 2012, les 17-19 septembre 2012 et les 7-9 novembre 2012. En fonction des développements, il pourrait souhaiter procéder à un échange de vues à ce sujet lors de sa réunion de mars 2013.

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

16. S'agissant des travaux en cours et à venir en matière de développement et promotion des droits de l'homme, le CDDH a donné des orientations sur les divers thèmes en cours d'examen.

4.1 Droits des personnes âgées (CDDH-AGE)

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 2 ^e réunion du CDDH-AGE (24-26 septembre 2012)	CDDH-AGE(2012)R2
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

17. Il est rappelé que, lors de sa 74^e réunion (7-10 février 2012), le CDDH a établi un groupe de rédaction sur les droits de l'homme des personnes âgées (CDDH-AGE). Au cours de la 2^e réunion (24-26 septembre 2012), le groupe a discuté et révisé un avant-projet d'instrument juridique non contraignant, préparé par le Secrétariat à la lumière des orientations données par le CDDH à sa 75^e réunion (19-22 juin 2012). Le Groupe a convenu que le projet d'instrument devrait être assorti d'un guide de bonnes pratiques, qui serait intégré dans le texte dans des encadrés au sein de chaque section de l'instrument, à l'élaboration duquel les délégations seront invitées à contribuer.

18. Le Président du CDDH-AGE, M. Jakub WOLASIEWICZ (Pologne) fait rapport sur les travaux de préparation d'un instrument juridique non-contraignant, en vue des orientations que le CDDH lui donnera pour la poursuite des travaux. Le CDDH échange des vues sur le fond et la forme de l'instrument, ainsi que sur son futur suivi. S'agissant du fond, le CDDH échange des vues sans toutefois se livrer à ce stade à un exercice de rédaction, puisqu'il reviendra sur ces aspects en juin 2013 à la lumière des travaux que le CDDH-AGE effectuera en mai 2013.

Conclusions

19. Le CDDH a donné les orientations qui suivent pour le projet d'instrument juridique non contraignant en cours de préparation et a décidé d'y revenir à sa réunion de juin 2013 :

- Quant au contenu du projet d'instrument en cours de préparation, le CDDH a : (a) donné des critères pour l'éventuelle définition des "personnes âgées"; (b) estimé qu'une référence aux questions liées à la fin de vie autres que l'euthanasie et le suicide assisté devrait trouver sa place dans l'instrument, mais à condition d'assurer une cohérence complète avec les travaux du DH-BIO ; (c) suggéré que le CDDH-AGE explore la possibilité d'inclure des dispositions sur : l'appui à fournir aux familles et au personnel soignant au-delà des situations de soins palliatifs ; la vie privée et intime des personnes âgées, les questions liées à l'emploi ; l'élargissement de la disposition existante sur la mise à disposition de soins palliatifs aux soins médicaux en général. Des propositions de rédaction spécifiques peuvent être envoyées au Secrétariat par les Délégations qui le souhaitent avant la réunion du CDDH-AGE de mai 2013.

- Quant à la forme de l'instrument, le CDDH a demandé au CDDH-AGE de (a) établir dans le texte une distinction plus claire entre les obligations existantes et les nouvelles recommandations ; (b) faire des suggestions quant à la nature juridique du futur instrument ; (c) inclure des exemples de bonne pratique dans le corps de l'instrument. Tous les membres et observateurs du CDDH ont été invités à communiquer de tels exemples au Secrétariat avant fin février 2013 pour inclusion éventuelle dans le projet de texte. Le CDDH a également chargé le Secrétariat de rédiger un projet d'exposé des motifs concernant l'instrument.

- A ce stade, le CDDH a laissé ouverte la question de la forme que devrait prendre le suivi de la mise en œuvre du futur instrument.

4.2 Responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme

Document de référence	CDDH(2012)014
Document préparé par le Secrétariat	CDDH(2012)012
Document préparé par le Secrétariat	CDDH(2012)017
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

20. Il est rappelé que, lors de sa 75^e réunion (19-22 juin 2012), le CDDH a chargé le Secrétariat de lui transmettre un projet d'étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs ou d'autres travaux dans ce domaine et lui a donné des orientations pour l'élaboration de ce texte.

21. Afin de faciliter les débats, le CDDH a invité ses membres à soumettre toute proposition d'amendement du document au Secrétariat avant la réunion ou bien à se munir de leur proposition écrite pour la présenter lors de la réunion. Il est rappelé que l'étude doit être adoptée en novembre et transmise au Comité des Ministres, afin que celui-ci donne des orientations quant aux travaux futurs.

22. Le CDDH salue le projet d'étude présenté par le Secrétariat, qui constitue une bonne base de discussion. Il souligne l'importance de ce sujet et réitère la nécessité d'éviter de dupliquer les normes déjà existantes et les activités en cours au niveau européen et international. Certaines délégations notent en particulier l'importance de la suggestion d'examiner la question de l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme commises par des entreprises. Le CDDH s'accorde sur certains amendements au projet d'étude, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'Internet, les droits des enfants et les droits sociaux. Les conclusions proposées sont aussi amendées.

23. Le CDDH adopte l'étude telle qu'amendée et décide de la transmettre au Comité des Ministres pour décision sur les éventuelles suites à donner. A cet égard, le CDDH note que des travaux dans ce domaine pourraient être menés non seulement par le CDDH, mais aussi par d'autres instances.

Conclusions

24. Le CDDH invite le Comité des Ministres à examiner son étude de faisabilité sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme (CDDH(2012)R76 Addendum VII) et à décider des éventuelles suites à y donner.

4.3 Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses

Document de référence

CDDH(2012)014

Document préparé par le Secrétariat

CDDH(2012)018

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)

CDDH-BU(2012)R86

25. Il est rappelé que, lors de sa 75^e réunion (19-22 juin 2012), le CDDH a (i) chargé le Secrétariat de préparer une étude préliminaire faisant état des instruments existants au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres instances internationales et (ii) décidé de procéder en novembre à un échange de vues avec une personnalité spécialiste des questions concernant les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses. Sur la base de ces éléments, le CDDH fait un premier tour général de la question en vue de l'étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs sur ce thème, à l'intention du Comité des Ministres, qu'il devra adopter en juin 2013.

26. Le CDDH apprécie le projet d'étude préliminaire préparé par le Secrétariat faisant état des instruments existants au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres instances internationales. Il échange de vues avec Mme Eva SMITH ASMUSSEN (membre et ancienne présidente de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI).

Conclusions

27. Le CDDH décide d'examiner en juin 2013, en vue de son adoption, un projet d'étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs ou d'autres travaux dans ce domaine. Le CDDH désigne M. Morten RUUD (Norvège) comme Rapporteur

pour ce thème. En vue de la préparation de cette étude, le CDDH donne au Secrétariat et au Rapporteur les orientations qui suivent :

- L'étude devrait se concentrer sur la valeur ajoutée de toute activité normative ou d'autres travaux dans ce domaine et, dans ce but, explorer en particulier le degré de mise en œuvre des normes existantes et des conclusions des organes de monitoring, l'exécution des arrêts pertinents de la Cour et le domaine de la formation et de l'éducation aux droits de l'homme. Dans ce contexte, le CDDH a souligné l'universalité des droits de l'homme et décidé de ne pas se concentrer sur des travaux normatifs au regard des droits de tel ou tel groupe vulnérable.

- L'étude devrait se fonder sur les travaux précédents du CDDH dans ce domaine, pour identifier d'éventuelles questions qui n'auraient pas encore été abordées et, le cas échéant, déterminer la démarche spécifique à suivre à leur égard. En outre, il faudrait examiner les travaux existants et en cours dans d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et dans d'autres organisations internationales et régionales afin d'assurer la complémentarité et d'éviter tout risque de répétition ou d'empiètement dans ce domaine. Enfin, le CDDH a invité les Etats membres ayant adopté des plans nationaux d'action en matière de droits de l'homme à les transmettre au Secrétariat, ainsi que toutes informations sur d'autres bonnes pratiques existantes au niveau national.

4.4 Suivi de la Recommandation (CM/Rec(2010)4) du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées

Document de référence	CDDH(2012)014
Questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)4	CDDH(2012)015
Réponses au questionnaire	CDDH(2012)016
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

28. Il est rappelé que, lors de leur 1147^e réunion (4-6 juillet 2012), les Délégués des Ministres ont demandé au Secrétariat du Conseil de l'Europe, sous la supervision du CDDH, d'élaborer un questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées et de le transmettre aux Etats membres et autres parties prenantes. Sur la base de cette décision, le Secrétariat a élaboré un questionnaire, qui a été adopté par procédure écrite par le CDDH. Les autorités compétentes ont été invitées à répondre au questionnaire avant le 2 novembre 2012.

29. Le CDDH prend note des 22 réponses nationales reçues à ce jour à son questionnaire sur le suivi de la Recommandation et souligne la nécessité, pour que l'analyse de la mise en œuvre de la Recommandation soit efficace, d'obtenir plus de réponses.

Conclusions

30. Le CDDH encourage les Etats ne l'ayant pas encore fait à transmettre leur réponse avant le délai étendu au 15 décembre 2012 et donne des orientations au Secrétariat pour

la préparation du rapport que le CDDH devrait examiner et adopter à sa réunion de mars 2013, en vue de sa transmission au Comité des Ministres avant le 30 juin 2013. Le CDDH désigne Mme Natalia SHAKURO (Ukraine) comme Rapporteur pour cette activité. Le Secrétariat et le Rapporteur sont invités à structurer le projet de rapport en regroupant par thèmes, si possible, les réponses aux diverses questions posées aux délégations, et en présentant les résultats de manière neutre et facilement compréhensible. La consultation des réponses individuelles devrait être rendue possible sur le site Internet du CDDH, sans qu'il soit nécessaire de les annexer au rapport.

4.5 Suivi de la Recommandation (CM/Rec(2010)5) du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Document de référence

CDDH(2012)014

Document préparé par le Secrétariat

CDDH(2012)019

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)

CDDH-BU(2012)R86

31. Il est rappelé que, suite aux instructions données par le CDDH lors de sa 75^e réunion (19-22 juin 2012) et à la décision des Délégués des Ministres lors de leur 1151^e réunion (18-19 septembre 2012), le Secrétariat a préparé un projet de questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et il l'a envoyé³ pour adoption par voie de communication électronique. A la lumière des commentaires reçus, le Bureau a demandé au Secrétariat d'envoyer une version révisée du questionnaire aux participants au CDDH pour examen et adoption de celui-ci en réunion plénière. Cette procédure correspond à la demande expresse d'une délégation, laquelle a aussi souhaité attirer l'attention du CDDH sur les diverses objections de forme et de fond.

32. Pendant la discussion, deux délégations expriment leur désaccord au sujet de la proposition d'inclure dans le questionnaire une section concernant le suivi, en estimant que cette section va au-delà de la portée de l'analyse de la mise en œuvre de la recommandation demandée par le Comité des Ministres. D'autres délégations expriment leur désaccord. Elles soulignent que cette section est pertinente, que les réponses qui seront données à ces questions ne préjugent nullement toute éventuelle décision du Comité des Ministres à cet égard, et que des questions identiques avaient été proposées et acceptées sans difficultés lors de l'adoption du questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation sur les droits de l'homme des membres des forces armées. Après un vote, il est décidé à une large majorité de maintenir ces questions dans le texte. Le CDDH s'accorde aussi sur un certain nombre d'amendements aux questions, visant à assurer une pleine correspondance entre les questions et le texte de la recommandation. Il est souligné

³ En plus de tous les membres du CDDH, le projet a été envoyé au Président de l'ancien comité DH-LGBT (M. Hans YTTERBERG, Suède) et aux experts (représentant les Etats suivants : Autriche, Belgique, Croatie, Estonie, Finlande, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Fédération de Russie, Espagne, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni) qui avaient participé aux réunions du DH-LGBT. Ces experts ont été invités à se mettre en relation avec les membres respectifs du CDDH afin d'assurer l'envoi de commentaires consolidés par chaque Etat.

que le respect de la date limite fixée pour les réponses est important compte tenu du fait que le temps disponible pour l'analyse des réponses et la préparation du rapport est très limité.

Conclusions

33. Le CDDH adopte à une large majorité⁴, à la suite d'un échange de vues approfondi portant à la fois sur la procédure et sur le fond, son questionnaire sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (CDDH(2012)R76 Addendum VIII), et fixe l'échéance du 31 janvier 2013 pour l'envoi des réponses au Secrétariat (nicola-daniel.cangemi@coe.int). Deux délégations ont fait des déclarations relatives à la portée du questionnaire, avant et après le vote. Elles figurent à l'Annexe VI au présent rapport. Le CDDH désigne Mme Liselot EGMOND (Pays-Bas) comme Rapporteur pour cette activité. Il demande au Secrétariat et au Rapporteur de suivre les mêmes orientations données au paragraphe 30 ci-dessus pour la préparation du rapport que le CDDH devrait examiner et adopter à sa réunion de mars 2013, en vue de sa transmission au Comité des Ministres de préférence avant le 31 mars 2013.

4.6 Travaux futurs

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 nov. 2012)

CDDH-BU(2012)R86

34. Il est rappelé que, lors de sa 73^e réunion (6-9 décembre 2011), le CDDH a décidé qu'il « pourrait lors de [sa] 76^e réunion (novembre 2012), échanger des vues sur des thèmes qui mériteraient d'être examinés lors du biennium 2014-2015, en vue de la formulation de propositions au Comité des Ministres en temps utile pour leur inclusion dans le programme de ce biennium » (voir document CDDH (2011)R73, § 27). En vue de cet examen, les participants au CDDH, y compris la société civile, ont été invités à envoyer toute proposition au Secrétariat avant la présente réunion ou bien à se munir de leur proposition écrite pour la présenter lors de la réunion.

35. Le CDDH échange des vues sur d'autres éventuels domaines d'action prioritaire pour le développement et la promotion des droits de l'homme au Conseil de l'Europe qui mériteraient d'être examinés au sein du CDDH dans le biennium 2014-2015, en vue de la présentation d'une étude et de la formulation de propositions au Comité des Ministres en temps utile pour leur inclusion dans le programme de ce biennium.

Conclusions

36. Pendant l'échange de vues plusieurs thèmes sont évoqués par des délégations ainsi que par le Secrétariat. Parmi les thèmes mentionnés figurent des thèmes déjà envisagés ou traités dans le passé, comme la détention des migrants irréguliers, le droit à la satisfaction des besoins matériels élémentaires des personnes en situation d'extrême précarité, la relation entre droits de l'homme et environnement – y compris notamment

⁴ 34 votes en faveur, 4 abstentions et 1 vote contre.

l'impact du changement climatique sur les droits de l'homme, ainsi que des nouveaux thèmes, comme l'impact des mesures d'austérité sur la jouissance des droits de l'homme. Sur la base de cette discussion, le CDDH décide de tenir un échange de vues plus approfondi à sa réunion de mars 2013. Il demande à cette fin au Secrétariat de rédiger une liste annotée de thèmes possibles, en tenant compte aussi des travaux du DH-DEV, des recommandations récentes et des travaux en cours de l'Assemblée Parlementaire, et invite les délégations à transmettre des éventuels commentaires et propositions à ce sujet au Secrétariat d'ici la fin de janvier 2013.

POINT 5 : BIOETHIQUE (DH-BIO)

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 1 ^e réunion du DH-BIO (19-22 juin 2012)	DH-BIO/RAP 1
Projet d'ordre du jour de la 2 ^e réunion du DH-BIO (4-7 décembre 2012)	DH-BIO(2012)OJ2
Actes du symposium sur les biobanques (19 -20 juin 2012)	
Commentaires sur la proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative aux essais cliniques de médicaments à usage humain et abrogeant la directive 2001/20CE	DH-BIO(2012)24
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

37. La Secrétaire du DH-BIO, Mme Laurence LWOFF, présente au CDDH les priorités et les résultats attendus de la 2^e réunion (4-7 décembre 2012). Elle se réfère en particulier aux travaux portant sur (i) le processus décisionnel relatif aux traitements médicaux dans les situations de fin de vie autres que l'euthanasie et le suicide assisté ; (ii) la prédictivité, les tests génétiques et l'assurance ; (iii) les tests génétiques à des fins médicales ; (iv) le trafic d'organes ; (v) les essais cliniques de médicaments à usage humain. Des informations détaillées sur les travaux en cours figurent dans le document de référence CDDH(2012)014, §§ 18-24.

Conclusions

38. Le CDDH considère que les travaux en cours n'appellent pas, à ce stade, de prise de décision particulière de la part du CDDH. Il décide d'échanger des vues à ce sujet lors de sa réunion de mars 2013. Il note en particulier qu'un membre du CDDH fera partie du Groupe de travail sur un protocole additionnel sur la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du traitement et du placement involontaire, qui commencera ses travaux en avril 2013.

POINT 6 : EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (GEC)

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 1 ^e réunion de la GEC (6-8 juin 2012)	GEC(2012)RAP 1
Projet d'ordre du jour de la 2 ^e réunion de la GEC (14-16 novembre 2012)	GEC(2012)OJ2
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

39. La Chef de la Division de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, Mme Liri KOPAÇI-DI MICHELE, présente les travaux effectués par la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) lors de sa 2^e réunion (14-16 novembre 2012). Elle se réfère en particulier aux échanges de vues qui ont eu lieu sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux qui porteraient sur (i) la violence à l'égard des femmes ; (ii) l'accès des femmes à la justice ;

(iii) les stéréotypes de genre dans les médias, que la GEC a identifiés comme prioritaires à court terme. Des informations détaillées sur les travaux en cours figurent dans le document de référence CDDH(2012)014, §§ 26-28.

Conclusions

40. Le CDDH confirme les priorités identifiées par la GEC et donne également des orientations quant aux méthodes de travail.

- Quant aux priorités, le CDDH marque son accord sur l'intérêt de travailler à court terme sur les trois questions suivantes : (a) l'accès des femmes à la justice, en mettant si possible l'accent sur des situations particulières telles que les femmes en situation d'extrême précarité, mais en faisant ressortir en quoi l'accès pourrait être inégal par rapport aux hommes se trouvant dans des circonstances similaires ; (b) les femmes dans les médias (au-delà du problème des stéréotypes véhiculés dans les médias, il s'agirait d'examiner l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans ce secteur) ; (c) la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- Quant aux méthodes de travail, le CDDH a encouragé la GEC à proposer des dates pour ses réunions permettant au Comité directeur de recevoir ses rapports de réunion en temps utile pour pouvoir donner des orientations éventuelles.

POINT 7 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES INSTANCES

Document de référence

CDDH(2012)014

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)

CDDH-BU(2012)R86

7.1 Experts ayant participé à des réunions depuis le dernier CDDH

- *31^e Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe – Vienne (19-21 septembre 2012)*
- *9^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la Jeunesse – Saint Petersburg (23-25 septembre 2012)*
- *Atelier sur certains aspects de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'Homme au niveau national – Tirana (5 octobre 2012)*

7.2 Désignation éventuelle d'experts pour des réunions futures

41. Le CDDH prend note des comptes rendus envoyés au Secrétariat par les experts concernés. Par ailleurs, il note que le Président a été invité à prendre la parole vendredi 30 novembre à 9h00 lors de la Conférence sur l'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (Strasbourg, bâtiment *AGORA*).

Conclusions

42. Le CDDH confirme les experts qui le représentent auprès d'autres instances (voir Annexe III).

POINT 8 : ELECTIONS

Document de référence	CDDH(2012)014
Résolution (2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail	CM/Res(2011)24
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

43. En ayant à l'esprit le tableau annexé au document de référence et les informations données par le Bureau, le CDDH procède à des élections concernant plusieurs postes au sein de son Bureau, ainsi que les présidences et la composition de plusieurs de ses instances.

44. Le tableau qui reflète la situation à l'issue du vote figure à l'Annexe IV.

45. Notant que, appelés à d'autres fonctions, Mme Anne-Françoise TISSIER (France) et M. Jakub WOLASIEWICZ (Pologne) ne participeront plus aux réunions du CDDH, le Comité directeur les remercie chaleureusement pour l'excellente contribution qu'ils ont fournie pendant des années. Il leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

POINT 9 : CALENDRIER DES REUNIONS

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

46. S'agissant des travaux des groupes de rédaction « D » et « E » du DH-GDR, le CDDH estime nécessaire de demander au Comité des Ministres une extension jusqu'à fin 2013 du délai actuellement fixé au 15 octobre 2013. Si ce délai est accepté, le CDDH décidera en conséquence des dates de réunion de fin 2013 du Bureau et de la plénière. Le calendrier, tel qu'adopté à ce stade figure à l'Annexe V.

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86
--	------------------

10.1 Participation de représentants d'ONG

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)	CDDH-BU(2012)R86

47. Il est rappelé que des représentants des organisations suivantes ont demandé à pouvoir participer à certains points de l'ordre du jour de la 76^e réunion du CDDH (27-30 novembre 2012) : Confédération européenne des syndicats (CES) : points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; Conférence des églises européennes (KEK) : point 4.

Conclusions

48. Le CDDH autorise la participation de représentants de la CES aux points 2,3 et 4 et de la KEK au point 4 de l'ordre du jour. Notant que la CES avait demandé à participer à la quasi-totalité des points à l'ordre du jour de la réunion, ce qui revient à demander le

statut d'observateur, le CDDH rappelle qu'il a déjà décidé de ne pas réserver une suite favorable aux requêtes visant à obtenir un tel statut.

49. Quant à de futures demandes de participation sur une base *ad hoc*, le CDDH décide de la procédure suivante : (i) la demande sera envoyée par le Secrétariat à tous les experts du CDDH pour information ; (ii) la décision sera ensuite prise par le Bureau.

10.2 Méthodes de travail

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)

CDDH-BU(2012)R86

50. Concernant la manière de présenter le projet de rapport de réunion, il est rappelé que le Secrétariat a fait des propositions qui ont été examinées par le Bureau avec intérêt (un projet de rapport de réunion « abrégé » à soumettre à la plénière le vendredi matin, suivi le plus rapidement possible d'un rapport « long » à approuver par voie électronique).

Conclusions

51. Le CDDH décide d'utiliser cette présentation pour refléter les travaux de sa présente réunion. Par ailleurs, afin de préserver la protection des données à caractère personnelle, les rapports de réunion disponibles sur internet ne contiendront plus les adresses postales et électroniques des experts. En conséquence, il charge le Secrétariat de s'assurer par des moyens appropriés que tous les participants au CDDH disposent des coordonnées complètes des autres participants aux réunions.

10.3 Personnalités à inviter aux prochaines réunions

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 novembre 2012)

CDDH-BU(2012)R86

52. Il est rappelé que le Bureau a proposé que, pour décider à l'avenir d'inviter une personnalité à échanger des vues avec le CDDH, il faudra avant tout tenir compte de l'impulsion concrète qu'une telle rencontre peut apporter à des travaux précis du CDDH, comme cela a été récemment le cas pour les personnes invitées dans le cadre des travaux sur les personnes âgées ou sur la responsabilité sociale des entreprises.

Conclusions

53. A ce stade, le CDDH décide d'inviter le Président de la Cour pour un échange de vues en mars ou en juin 2013.

* * *

Annexe I**Liste of participants / Liste des participants**

Sur les 72 participants à la réunion, la répartition hommes/femmes était la suivante : 33 femmes (46 %) et 39 hommes (54 %) dont le Président.

MEMBERS / MEMBRES**ALBANIA / ALBANIE (Apologised)****ANDORRA / ANDORRE**

Mr Joan FORNER ROVIRA, Government Agent to the European Court of Human Rights, Senior Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Government of the Principality of Andorra

Mr Jordi ANDREU, Représentant permanent adjoint de l'Andorre au Conseil de l'Europe

ARMENIA / ARMENIE

Mr Levon AMIRJANYAN, Chef du département des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Leonore LANGE, Federal Chancellery, Dpt. V/5, Constitutional Service

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Chingiz ASKAROV, Agent of the Government of the Republic of Azerbaijan at the European Court of Human Rights

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Philippe WERY, Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Monika MIJIC, Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights

BULGARIA / BULGARIE

Ms Krassimira BESHKOVA, Chef du Département DH à la Direction des droits de l'Homme du Ministère des Affaires Etrangères de Bulgarie

CROATIA / CROATIE

Mrs Romana KUZMANIĆ OLUIĆ, Counsellor, Ministry of Foreign and European Affairs, Directorate General for Multilateral Affairs and Global Issues, Division for Human Rights and Regional International Organisations and Initiatives

Ms Štefica STAŽNIK, Agent of the Republic of Croatia before the European Court of Human Rights

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eleonora NICOLAIDES, Senior Counsellor of the Republic, The Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vit SCHORM, Government Agent, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Mads MØLLER LANGTVED, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Maris KUURBERG, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND / FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director, Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

FRANCE

Mme Anne-Françoise TISSIER, Sous-directeur des droits de l'homme, Agent du Gouvernement, Ministère des affaires étrangères

GEORGIA / GEORGIE

Mr Levan MESKHORADZE, Governmental Agent of Georgia to the ECHR, Department of State Representation in International Court of Human Rights, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the European Court of Human Rights

GREECE / GRECE

Mr Elias KASTANAS, Conseiller juridique adjoint, Service juridique, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Ourania PATSOPOULOU, Membre du Conseil Juridique de l'État, Attachée à la Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltan TALLODI, Agent before ECHR, Ministry of Public Administration and Justice,

ICELAND / ISLANDE

Ms Ragnhildur HJALTADOTTIR, Permanent Secretary, Ministry of the Interior

IRELAND / IRLANDE

Mr Peter WHITE, Agent for the Government of Ireland, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

ITALY / ITALIE

Ms Stefania ROSINI, Ministère des Affaires Etrangères, Directrice adjointe du service des affaires juridiques

LATVIA / LETTONIE

Mr Emils PLAKSINS, Lawyer of the Agent's Bureau, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Mrs Elvyra BALTUTYTE, Agent of the Government of Lithuania to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Conseillère à la Cour d'Appel

MALTA / MALTE

Dr Victoria BUTTIGIEG, Head of Civil and Constitutional Law Unit, Office of the Attorney General

MONACO (Apologised)**MONTENEGRO**

Mr Zoran PAZIN, State Agent to the ECHR

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Liselot EGMOND, Deputy Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department

NORWAY / NORVEGE

Mr Morten RUUD, Norwegian Ministry of Justice and the Police, Legislation Department

POLAND / POLOGNE

Ms Justyna CHRZANOWSKA, Director of the Department of proceedings before International Human Rights Protection at the Ministry of Foreign Affairs

Mr Jakub WOLASIEWICZ, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL

Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe

REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Lilian APOSTOL, Expert, Ministère de la justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Catrinel BRUMAR, Agent for the Government before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Ms Maria MOLODTSOVA, 1st Secretary, Department for International Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

Mr Vladislav ERMAKOV, Deputy to the Permanent Representative

Mr Konstantin KOSORUKOV, Deputy to the Permanent Representative

SAN MARINO / SAINT-MARIN (Apologised)**SERBIA / SERBIE**

Mr Slavoljub CARIC, Government Agent, Ministry of Justice and Public Administration, Office of the Agent before the ECHR

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Juraj KUBLA, Ministry of Foreign Affairs of the Slovak Republic, Human Rights Department

SLOVENIA/SLOVENIE

Ms Katja REJEC LONGAR, Head of International Cooperation Service, Ministry of Justice and Public Administration of the Republic of Slovenia

Ms Nataša PINTAR GOSENCA, State Attorney, State Attorney's Office

SPAIN / ESPAGNE

Mr Francisco SANZ, Agent du Gouvernement, Service juridique des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

SWEDEN / SUEDE

Ms Helen LINDQUIST, Special Advisor, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Frank SCHÜRMAN, Agent du Gouvernement, Chef de l'Unité Droit européen et Protection Internationale des droits de l'Homme, Office fédéral de la justice

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”

Ms Svetlana GELEVA, Head of Department for Multilateral affairs, Ministry of Foreign Affairs,

TURKEY / TURQUIE

Mme Perihan Gülşah CANPOLAT, Legal Expert on Human Rights at the Ministry of Foreign Affairs

Mme Halime Ebru DEMIRCAN, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Bayram TURGUT, Judge/Counsellor of the Permanent Representation of Turkey

Ms Gönül ERÖNEN, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Işık BATMAZ, Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE

Ms Natalia SHAKURO, Head of Human Rights and Council of Europe Unit, Ministry of Foreign Affairs

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Derek WALTON, Chairman of the CDDH / Président du CDDH, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

PARTICIPANTS

Ms Eva SMITH ASMUSSEN, Member of the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI)

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights Department / Chef du Service des questions juridiques et des droits de l'homme

Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights / Conseiller du président et du greffier, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'homme

Secretariat of the Committee of Ministers / Secrétariat du Comité des Ministres

M. Christophe POIREL, Deputy Secretary to the Committee of Ministers / Secrétaire adjoint au Comité des Ministres

European Committee on Legal Co-operation / Comité européen de coopération juridique CDCJ

Gender Equality Commission / Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)

Department for the Execution of Judgments of the Court/ Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour

Directorate of Legal Advice and Public International Law/ Direction du Conseil juridique et du droit international public / (CAHDI)

Office of the Commissioner for Human Rights of the Council of Europe / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mr Marc LEYENBERGER

European Union / Union Européenne

Ms Luisella PAVAN-WOOLFE, Ambassador, Head of the Delegation of the European Union to the Council of Europe

Mr Giovanni Carlo Bruno, Deputy to the Head of delegation, European Union Delegation, European Union Delegation to the Council of Europe

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Révérénd Père Philip BENE, Officiel, Conseil pontifical Justice et Paix

JAPAN / JAPON

Mr Hideaki GUNJI, Consul (Attorney), Consulate-General of Japan, Consulate-General of Japan,

MEXICO / MEXIQUE

Ms Lydia MADERO, Observateur Permanent a.i., Permanent Representation of Mexico to the Council of Europe

Non-member State / Etat non-membre

BELARUS

Mr Andrei SUKHORENKO, OSCE and CoE Unit, European Cooperation Department

European Group of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights (NHRI) / Groupe européen des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (INDH)

Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

Ms Noemie BIENVENU

Non governmental Organisations / Organisations non-gouvernementales
--

Amnesty International

Mr Sébastien RAMU, Senior Legal Adviser, Law and Policy Programme

International Commission of Jurists (ICJ) / Commission internationale de Juristes (CIJ)

Ms Róisín PILLAY, Senior Legal Advisor, Europe programme

Invitees to this meeting / invités à cette réunion

European Trade Union Confederation (ETUC) / Confédération européenne des syndicats (CES)

Mr Klaus LÖRCHER, Conseiller des droits de l'homme de la CES

Conference of European Churches / Conférence des églises européennes (KEK)

Mr Richard FISCHER

* * *

SECRETARIAT**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l’Homme et État de droit
Council of Europe / Conseil de l’Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of Department / Chef de Service, Human Rights Policy and Development Department / Service des politiques et du développement des droits de l’Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme

Ms Virginie FLORES, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme

Mr Daniele CANGEMI, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l’Homme

Mr Matthias KLOTH, Administrator, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l’Homme

Mrs Laurence LWOFF, Secretary of the DH-BIO / Secrétaire du DH-BIO

Ms Liri KOPACI-DI MICHELE, Head of Division / Chef de Division, Gender Equality and violence against women / Égalité entre les femmes et les hommes et violence à l’égard des femmes

Mme Corinne GAVRILOVIC, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme

* * *

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Sally BAILEY-RAVET

Ms Corinne McGEORGE

Mme Isabelle MARCHINI

Annexe II**Ordre du jour****POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX**

Projet d'ordre du jour	<u>CDDH(2012)OJ003</u>
Projet d'ordre des travaux	<u>CDDH(2012)OT003</u>
Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 75 ^e réunion du CDDH (19-22 juin 2012)	<u>CDDH(2012)R75</u>

POINT 2 : REFORME DE LA COUR (DH-GDR)

Document de référence	CDDH(2012)014
Déclaration de Brighton	<u>CDDH(2012)007</u>
Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012)	<u>CDDH(2012)009Rev</u>
Décisions prises lors de la 122 ^e session du Comité des Ministres (23 mai 2012)	<u>CDDH(2012)008</u>
Rapport de la 75 ^e réunion du CDDH (19-22 juin 2012)	<u>CDDH(2012)R75</u>
Rapport de la 2 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (29-31 octobre 2012)	<u>DH-GDR(2012)R2</u>

2.1 Travaux effectués

Projet de rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir	<u>DH-GDR(2012)R2 Add.I</u>
Projet de rapport du CDDH contenant les éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n° 14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir sur la situation de la Cour	<u>DH-GDR(2012)R2 Add.II</u>
Projet de Protocole n° 15 à la CEDH	<u>DH-GDR(2012)R2 Add.III</u>
Projet de Protocole n° 16 à la CEDH	<u>DH-GDR(2012)R2 Add.IV</u>
Rapport de la 2 ^e réunion du Groupe de rédaction A (5-7 septembre 2012)	<u>GT-GDR-A(2012)R2</u>
Rapport de la 1 ^e réunion du Groupe de rédaction B (12-14 septembre 2012)	<u>GT-GDR-B(2012)R1</u>
Rapport de la 2 ^e réunion du Groupe de rédaction B (10-12 octobre 2012)	<u>GT-GDR-B(2012)R2</u>
Rapport de la 2 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (29-31 octobre 2012)	<u>DH-GDR(2012)R2</u>

2.2 Travaux futurs

Rapports de la 2 ^e réunion du Comité d'Experts sur la réforme de la Cour (29-31 octobre 2012)	<u>DH-GDR(2012)R2</u>
--	-----------------------

POINT 3 : ADHESION DE L'UNION EUROPEENNE A LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport de la 1 ^e réunion du 47+1 (21 juin 2012)	<u>47+1(2012)R1</u>
Rapport de la 2 ^e réunion du 47+1 (17-19 septembre 2012)	<u>47+1(2012)R2</u>
Rapport de la 3 ^e réunion du 47+1 (7-9 novembre 2012)	<u>47+1(2012)R3</u>

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**4.1 Droits des personnes âgées (CDDH-AGE)**

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 2 ^e réunion du CDDH-AGE (24-26 septembre 2012)	<u>CDDH-AGE(2012)R2</u>

4.2 Responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme

Document de référence	CDDH(2012)014
Document préparé par le Secrétariat	<u>CDDH(2012)012</u>
Projet d'étude de faisabilité	CDDH(2012)017

4.3 Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses

Document de référence	CDDH(2012)014
Document préparé par le Secrétariat	CDDH(2012)018

4.4 Suivi de la Recommandation (CM/Rec(2010)4) du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées

Document de référence	CDDH(2012)014
Questionnaire sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2010)4	<u>CDDH(2012)015</u>
Réponses au questionnaire	CDDH(2012)016

4.5 Suivi de la Recommandation (CM/Rec(2010)5) du Comité des Ministres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Document de référence	CDDH(2012)014
Projet de questionnaire sur la mise en œuvre de la CM/Rec(2010)5	CDDH(2012)019

4.6 Travaux futurs

Rapport de la 86 ^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 nov. 2012)	CDDH-BU(2012)R86
--	------------------

POINT 5 : BIOETHIQUE (DH-BIO)

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 1 ^e réunion du DH-BIO (19-22 juin 2012)	<u>DH-BIO/RAP 1</u>
Projet d'ordre du jour de la 2 ^e réunion du DH-BIO (4-7 décembre 2012)	<u>DH-BIO(2012)OJ2</u>
Commentaires sur la proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative aux essais cliniques de médicaments à usage humain et abrogeant la directive 2001/20CE	<u>DH-BIO(2012)24</u>
<u>Actes du symposium sur les biobanques (19 -20 juin 2012) (uniquement en anglais)</u>	

POINT 6 : EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (GEC)

Document de référence	CDDH(2012)014
Rapport de la 1 ^e réunion de la GEC (6-8 juin 2012)	<u>GEC(2012)RAP 1</u>
Projet d'ordre du jour de la 2 ^e réunion de la GEC (14-16 novembre 2012)	<u>GEC(2012)OJ2</u>

POINT 7 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES INSTANCES

Document de référence	CDDH(2012)014
-----------------------	---------------

7.1 Experts ayant participé à des réunions depuis le dernier CDDH

- *31^e Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe – Vienne (19-21 septembre 2012)*
- *9^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la Jeunesse – Saint Petersbourg (23-25 septembre 2012)*
- *Atelier sur certains aspects de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'Homme au niveau national – Tirana (5 octobre 2012)*

7.2 Désignation éventuelle d'experts pour des réunions à venir**POINT 8 : ELECTIONS**

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 nov. 2012)

CDDH-BU(2012)R86

Document de référence

CDDH(2012)014

Résolution (2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes

CM/Res(2011)24

Subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

POINT 9 : CALENDRIER DES REUNIONS

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 nov. 2012)

CDDH-BU(2012)R86

Document de référence

CDDH(2012)014

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

Rapport de la 86^e réunion du Bureau du CDDH (Paris, 15-16 nov. 2012)

CDDH-BU(2012)R86

Document de référence

CDDH(2012)014

* * *

Annexe III

Experts représentant le CDDH dans d'autres instances

- Comité de bioéthique (DH-BIO) : Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)
- Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), si l'ordre du jour le nécessite: M. Vit SCHORM (République tchèque)
- Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) : Mme Isik BATMAZ (Turquie)
- Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)
- Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) si l'ordre du jour le nécessite: M. Roeland BÖCKER (Pays-Bas)

Experts représentant le CDDH à des événements depuis la dernière réunion

- *Symposium Biobanques et collections biomédicales : Un cadre éthique pour les recherches futures* (Strasbourg, 19-20 juin 2012) : Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)
- *Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice* (Vienne, 19-21 septembre 2012) : M. Derek WALTON (Royaume-Uni)
- *Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la Jeunesse* (Saint-Petersbourg, 23-25 septembre 2012) : Mme Anne-Françoise TISSIER (France)
- *Atelier sur certains aspects de la mise en œuvre de la CEDH au niveau national*, organisé par la Présidence albanaise du Comité des Ministres (Tirana, 5 octobre 2012) : Mme Inge REINE (Lettonie), M. WOLASIEWICZ (Pologne), Mme Irina CAMBREA (Roumanie) et Mme Isik BATMAZ (Turquie)
- *Comité permanent de la Convention de Berne* (Strasbourg, 27 novembre 2012 : présentation de la version révisée du Manuel préparé par le CDDH sur les droits de l'homme et l'environnement) : M. Philippe WERY (Belgique)
- *Conférence sur l'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme* (Strasbourg, 30 novembre 2012) : M. Derek WALTON (Royaume-Uni)

Rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes

- CDDH : M. Philippe WERY (Belgique)

- DH-GDR : Mme Natalia SHAKURO (Ukraine)
- DH-BIO : Mme Béatrice IOAN (Roumanie)

Expert consultant

- M. Martin EATON (Royaume-Uni), expert consultant désigné par le DH-GDR pour élaborer un projet de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention (voir travaux du GT-GDR-D)

Rapporteurs pour des Groupes de travail / études en cours / suivi de recommandations

- M. Morten RUUD (Norvège), Rapporteur du CDDH sur un projet d'étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses
- Mme Natalia SHAKURO (Ukraine), Rapporteur du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)4 du Comité des Ministres sur les droits de l'homme des membres des forces armées
- Mme Liselot EGMOND (Pays-Bas), Rapporteur du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Contributions envoyées par des experts ayant représenté le CDDH dans d'autres instances

Symposium *Biobanques et collections biomédicales : Un cadre éthique pour les recherches futures* (Strasbourg, 19-20 juin 2012) - Mme Brigitte KONZ (Luxembourg) :

Comme le CDDH a eu lieu en même temps, je n'ai malheureusement pu participer qu'à une partie de la Session 2 et de la table ronde le dernier jour. L'ordre du jour comportait les points suivants:

Introduction :

Session 1 - Biobanques : situation et attentes (vue d'ensemble de la situation des biobanques ; compréhension et attentes du public à l'égard des biobanques) ;

Session 2 - Sur l'information et le consentement comme processus (principaux défis ; le processus d'information (quantité, qualité, dynamique) ; « contacter à nouveau-consentir à nouveau » ; protection des personnes vulnérables : le cas des enfants) ;

Session 3 - Vie privée et protection des données (principaux défis ; limites de l'anonymisation ; flux transfrontières des échantillons et données associées ; droit de retirer son consentement- droit d'être oublié) ;

Session 4 - Gouvernance et utilisation responsable (mécanisme de gouvernance interne des biobanques - Instances de surveillance et instances indépendantes d'éthique ; accès (équité de l'accès, transparence, critères, réseaux de biobanques) ; retour d'information (droit/obligation, mécanisme).

Table ronde générale : débat sur les principales questions identifiées durant le Symposium.

Une documentation vidéo a été faite de ce symposium. Cette documentation ainsi que celle du dernier symposium concernant la fin de vie, peuvent être consultées sur le site du Comité Bioéthique. Une donnée majeure de la problématique est la protection de la vie privée dans le cadre de la transmission d'échantillons et de données identifiables dans le cadre transfrontalier de la recherche, l'accès à ces données, le contrôle et la sécurité des données, le suivi des donneurs et la communication, notamment l'information et le consentement éclairé, ainsi que le contrôle des biobanques et /ou des données par des instances internes et externes :

- Le consentement donné à une occasion par le donneur doit-il être réitéré à plusieurs stades de la procédure (ce qui peut être difficile et coûteux quand les données sont anonymes ou en cas de nouvelles recherches) ?
- Faut-il toujours informer le donneur sur l'étendue et la nécessité de ce consentement répété et ce par rapport à des données scientifiques et autres que ce dernier ne comprend pas nécessairement et/ou dont il ne voit pas l'utilité et tout simplement qu'il ne veut pas connaître ?
- Peut-il retirer ce consentement ?
- Les conséquences de l'absence de consentement à l'anonymisation et l'impossibilité de recontacter le donneur dans le cas où les recherches livrent des informations médicales importantes pour lui.
- Le risque de l'absence de contrôle sur les données en cas d'utilisation d'échantillons biologiques et de données personnelles approuvée et autorisée pour de multiples recherches futures dont le but peut être encore inconnu.
- Faut-il restreindre la notion de données à caractère personnel ou assouplir les règles de protection de ces données ?
- Les patients donneurs, notamment en cas de maladies rares p.ex, sont plus intéressés à ce que leurs données et échantillons soient transmises et accessibles à un grand nombre de centres de recherches et de chercheurs et ce notamment aux fins d'augmenter leurs chances de guérison. Ils se soucient moins des problèmes engendrés par cette transmission et par la protection de leurs données.

31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) - M. Derek WALTON (Royaume-Uni) :

La Conférence a eu pour thème « Les réponses de la justice à la violence urbaine ». La discussion focalisée sur deux aspects : les mineurs, en tant qu'auteurs et victimes, et les groupes organisés et leurs nouveaux moyens de communiquer. Les droits de l'homme occupaient naturellement une place importante dans de nombreuses interventions. La contribution écrite du CDDH (adoptée au cours de notre réunion de juin 2012) a été présentée lors de la réunion et a reçu un accueil positif.

La Conférence a adopté une Résolution sur les réponses de la justice à la violence urbaine. Elle est consultable sur le site web du Conseil de l'Europe (www.coe.int). La Résolution a pris en compte les aspects pertinents des droits de l'homme, et a, en particulier, rappelé la Convention européenne des droits de l'homme et exprimé la volonté de la Conférence de garantir les droits de l'homme à la fois aux victimes et aux auteurs de violences.

La Résolution envisage que le CDPC soit mandaté pour examiner des moyens de promouvoir le dialogue et la coopération entre les forces de l'ordre, les fournisseurs de services de télécommunication et les fournisseurs de services internet, afin de faciliter la prévention de la violence urbaine, tout en garantissant la pleine conformité avec la CEDH. Il est prévu que le CDPC s'en charge en collaboration avec d'autres comités directeurs, en particulier le cas échéant, le CDDH.

23^e réunion du Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) (Strasbourg, 15-16 novembre 2012) - Mme Isik BATMAZ (Turquie) :

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) a tenu sa 23^e réunion du 15 au 16 novembre 2012. Les questions suivantes ont été discutées et présentées lors de la réunion :

- Le Comité a discuté de ses priorités futures qui porteront notamment sur le terrorisme et internet, la radicalisation, les techniques spéciales d'enquêtes, les actes de terroristes isolés, la formation offerte aux terroristes, la traduction des terroristes devant la justice.
- Une brève présentation sur les procédures d'évaluations thématiques en cours du groupe des Parties prenantes a été faite par son Président.
- Les Délégués de l'Italie et de la Norvège ont présenté des exemples concrets de cas de terrorisme survenus dans leur pays. Le Délégué de la Turquie a exprimé son intérêt pour présenter un cas d'étude lors de la prochaine réunion du CODEXTER.
- Le Secrétariat a présenté la nouvelle base de données sur la jurisprudence de la Cour relative au terrorisme, qui peut être consultée via la page web du CODEXTER. Un groupe de travail a été créé à cet effet (composé des Délégués de la Turquie et de la Pologne) pour revoir et sélectionner les cas qui pourraient être publiés dans cette base de données.
- Le Professeur Ana Salinas de Frias a présenté son livre intitulé "*Counter-Terrorism and Human Rights in the case-law of the European Court of Human Rights*" publié par le Conseil de l'Europe.
- Le Délégué de la Turquie a proposé d'organiser et d'accueillir une Conférence qui permettra un échange de vues entre les instances nationales de coordination de la lutte contre le terrorisme.
- Le coordinateur de la lutte contre le terrorisme, M. Ivan Koedjikov, a fourni des informations au sujet de l'organisation d'une conférence internationale sur des techniques d'enquêtes spéciales dans le cadre de la traduction en justice de terroristes. Elle sera organisée par le Conseil de l'Europe à la mi-2013, sous réserve de l'approbation du budget par le Comité des Ministres, en coordination avec les Nations Unies et avec l'éventuelle coopération de l'OSCE et d'autres organisations internationales pertinentes.

- Des Délégations de la Norvège et des Pays-Bas, ont fait des présentations portant sur les mesures envisagées dans leur pays au sujet des terroristes agissant seuls, telles que la criminalisation de l'intention de commettre des actes terroristes et la réalisation des actes préparatoires lorsque cela est au-delà de tout doute raisonnable. Le Comité a poursuivi ses discussions sur d'éventuelles étapes qui pourraient être prises pour criminaliser le fait de recevoir une formation à des actes terroristes.
-
- Le Président et le Secrétariat ont été chargés de préparer des propositions sur la manière d'étendre la coopération existante avec l'UE sur les questions relatives au terrorisme.
- Les Délégués de l'Autriche, de la Belgique, de la République tchèque, de la Grèce et de la Hongrie ont fait des états des lieux sur la capacité de lutte contre le terrorisme dans leur pays et sur les mesures prises au niveau national. Une présentation de la situation en Géorgie a été reportée.
- Des présentations ont été faites par le Représentant permanent de la Suisse ainsi que par des Représentants de l'«*United Nations Counter-Terrorism Committee*» (CTED) ; de l'Unité d'action contre le terrorisme de l'OSCE ; du Département des droits de l'homme de l'OSCE (ODIHR) ; de l'Unité d'analyse des cas d'Eurojust et du service sur la prévention du terrorisme de l'UNODC dans leur domaine d'activité. Par ailleurs, un expert représentant le CODEXTER à la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes a informé le groupe sur les discussions lors de celle-ci.
- Les mandats du Président et du Vice-président ont été renouvelés pour une année supplémentaire, conformément à la Résolution(2011)24 du Comité des Ministres.

Le CODEXTER tiendra sa prochaine réunion du 16 au 17 mai 2013.

* * *

Annexe IV**Composition du Bureau et Présidences des instances subordonnées**(suite aux élections lors de la 76^e réunion du CDDH, 27-30 novembre 2012)

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	REFERENCES
M. Derek WALTON (Royaume-Uni), Président	31 décembre 2013 (mandat d'1 an non renouvelable)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
M. Frank SCHÜRMAN (Suisse), Vice-Président	31 décembre 2013 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), Membre	31 décembre 2014 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
Mme Maris KUURBERG (Estonie), Membre	31 décembre 2014 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
M. Philippe WERY (Belgique), Membre	31 décembre 2014 (mandat de 2 ans non renouvelable)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
M. Vladislav ERMAKOV (Fédération de Russie), Membre	31 décembre 2013 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois pour une période de 2 ans)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
Mme Brigitte KONZ (Luxembourg), Membre	31 décembre 2013 (mandat de 2 ans non renouvelable)	73 ^e réunion du CDDH (décembre 2011)
M. Levon AMIRJANYAN (Arménie), Membre	31 décembre 2013 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	73 ^e réunion du CDDH (décembre 2011)
DH-GDR M. Vit SCHORM (République tchèque), Président	31 décembre 2013 (mandat d'1 an non renouvelable)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
GT-GDR-C M. Martin KUIJER (Pays-Bas), Président	31 décembre 2013 (mandat d'1 an non renouvelable)	2 ^e réunion du DH-GDR (octobre 2012)
GEC Mme Carlien SCHEELE (Pays-Bas), Présidente	31 décembre 2013 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)
DH-BIO (...) Président(e)	31 décembre 2013 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	77 ^e réunion du CDDH (mars 2013)
CDDH-AGE M. Jakub WOLASIEWICZ (Pologne), Président	31 décembre 2013 (mandat d'1 an non renouvelable)	76 ^e réunion du CDDH (novembre 2012)

Annexe V**Calendrier des réunions du CDDH et des instances subordonnées**(suite à la 76^e réunion du CDDH, 27-30 novembre 2012)

Second semestre 2012		
2 ^e réunion du Groupe de rédaction A sur la réforme de la Cour (GT-GDR-A)		5-7 septembre
1 ^{er} réunion du Groupe de rédaction B sur la réforme de la Cour (GT-GDR-B)		12-14 septembre
2 ^e réunion du groupe Ad Hoc sur l'adhésion de l'UE à la CEDH		17-19 septembre
<i>31^e Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe – « Réponses de la Justice à la violence urbaine »</i>		<i>Vienne 19-21 septembre</i>
2 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les personnes âgées (CDDH-AGE)		24-26 septembre
<i>Atelier organisé par la Présidence albanaise du CM sur certains aspects de la mise en œuvre de la CEDH au niveau national</i>		<i>Tirana 5 octobre</i>
2 ^e réunion du Groupe de rédaction B sur la réforme de la Cour (GT-GDR-B)		10-12 octobre
2 ^e réunion du Bureau du Comité de bioéthique (DH-BIO-BU)		18-19 octobre
<i>VI^e Séminaire de Varsovie « The implementation of the ECHR in the domestic legal order »</i>		<i>Varsovie 19 octobre</i>
2 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		29-31 octobre
3 ^e réunion du groupe Ad Hoc sur l'adhésion de l'UE à la CEDH		7-9 novembre
2 ^e réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)		14-16 novembre
86 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Paris 15-16 novembre
76 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		27-30 novembre

2 ^e réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		4 -7 décembre
1 ^e réunion du Groupe de rédaction C sur la réforme de la Cour (GT-GDR-C)		12-14 décembre
Premier semestre 2013		
4 ^e réunion du Groupe Ad Hoc sur l'adhésion de l'UE à la CEDH		21-23 janvier
<i>1160^e réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>30 janvier</i>
2 ^e réunion du Groupe de rédaction C sur la réforme de la Cour (GT-GDR-C)		30 janvier - 1 février
3 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		13-15 février
87 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Paris 7-8 mars
77 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		19-22 mars
Groupe de rédaction sur la psychiatrie (DH-BIO-PSY)		26-27 mars
<i>1166^e réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>27 mars</i>
5 ^e réunion du groupe Ad Hoc sur l'adhésion de l'UE à la CEDH		[3-5 avril]
<i>1167^e réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>3 avril</i>
<i>1168^e réunion des Délégués des Ministres</i>		<i>10 avril</i>
3 ^e réunion du Bureau du Comité de bioéthique (DH-BIO-BU)		18-19 avril
1 ^e réunion du Groupe de rédaction D sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D)		10-12 avril
3 ^e réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)		10-12 avril
1 ^e réunion du Groupe de rédaction E sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)		15-17 mai
3 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les personnes âgées (CDDH-AGE)		15-17 mai
<i>123^e Session du Comité des Ministres</i>		<i>16 mai</i>

2 ^e réunion du Groupe de rédaction D sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D)		22-24 mai
3 ^e réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		28-30 mai
4 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		5-7 juin
88 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Paris 13-14 juin
78 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		25-28 juin
Second semestre 2013		
2 ^e réunion du Groupe de rédaction E sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)		4-6 septembre
5 ^e réunion du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)		18-20 septembre
4 ^e réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)		[13-15 novembre]
89 ^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		[Paris, 30 septembre ⁴ octobre ⁵ ou 7-8 novembre]
79 ^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		[8-11 octobre ⁶ ou 26-29 novembre]
4 ^e réunion du Bureau du Comité de bioéthique (DH-BIO-BU)		[octobre]
4 ^e réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO)		[19-22 novembre]

* * *

⁵ Sous réserve de l'autorisation, par le Comité des Ministres, d'étendre jusqu'à fin 2013 le délai, actuellement fixé au mois d'octobre 2013, pour la finalisation des travaux qui seront menés par les Groupes de rédaction « D » et « E » de son Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR).

⁶ Idem

Annexe VI

**Déclaration de deux délégations au sujet du questionnaire sur le suivi de la
Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres
sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation
sexuelle ou l'identité de genre**

BULGARIE *(original anglais – traduction par le Secrétariat)*

Cette délégation s'est abstenue de voter pour les raisons évoquées au cours de la discussion plénière d'hier, à savoir que nous considérons que la section Suivi du questionnaire va au-delà du pouvoir de décision des Délégués. Nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité de garantir les mêmes droits et libertés à tous les individus. En reconnaissant cette responsabilité, la Bulgarie fait partie des premiers pays ayant introduit des mesures législatives visant à lutter contre la discrimination, y compris et de manière explicite sur le terrain de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Notre seul point d'inquiétude avec le questionnaire est que la section Suivi y soit incluse au stade actuel. La révision périodique est plutôt inutile à ce stade puisque les mesures nécessitent du temps pour être mises en œuvre et évaluées, tout comme les décisions à prendre sur la manière de modifier ou compléter ces mesures.

Une attention particulière devrait également être accordée à la nécessité d'éviter la duplication des travaux, soulevée à propos de nombreuses autres questions durant cette plénière. Dans la Recommandation elle-même, le rôle du Commissaire aux droits de l'homme pour suivre la situation des personnes LGBT dans les Etats membres est mentionnée, de manière positive et, en plus de cette surveillance, les Etats membres sont également soumis à l'UPR, où les questions LGBT font partie de la procédure.

FEDERATION DE RUSSIE *(original anglais – traduction par le Secrétariat)*

La Fédération de Russie respecte et prend des mesures pour faire respecter l'égalité des droits sans discrimination pour tous les êtres humains conformément à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui concernent les enfants.

La Fédération de Russie voit la Recommandation (2010)5 à la lumière de la déclaration interprétative faite par son Représentant permanent au moment de l'adoption de la Recommandation, et prend en compte les déclarations faites à ce moment-là par 7 autres Etats membres. En particulier, il note que la Recommandation ne reflète pas une position consensuelle entre tous les Etats membres, et que le débat thématique ultérieur du Comité des Ministres sur le thème des LGBT a révélé des divergences de position significatives sur cette question.

Le questionnaire sur la mise en œuvre de cette Recommandation par les Etats membres contient plusieurs dispositions de la section "suivi", qui vont manifestement à l'encontre du mandat donné au CDDH par le Comité des Ministres dans sa décision du 19 septembre 2012. Le Comité des Ministres n'a jamais demandé au CDDH de réviser les dispositions de la Recommandation ou de son annexe, ou de réfléchir à la nécessité d'une telle révision. Il ne lui a pas non plus demandé de mener une révision périodique de la mise en œuvre de la Recommandation, ni d'évaluer la nécessité d'une telle révision. Sur cette base, la Délégation russe a proposé de modifier le projet de questionnaire en conséquence. Ces propositions, cependant, n'ont pas été prises en compte. Dans le contexte de ce qui précède, la Délégation russe est contre l'adoption du questionnaire dans sa forme actuelle.